

Radio-Club de la Haute Île



F5KFF / F6KGL

Port de Plaisance

F-93330 Neuilly sur Marne

Bienvenue sur le cours de F6KGL

La séance de ce soir porte sur

Réglementation

Compléments hors série

Publication de la décision ARCEP 2019-1241

Ce document a servi pour le cours enregistré le **14/02/2020**.

Ce document (*PDF*), le fichier audio (*MP3*) et les liens des vidéos (*Youtube*)
sont disponibles sur la page <https://f6kgl-f5kff.fr/lespodcasts/>



Les nouvelles du front

- Publication au JO du 13/02/20 de la décision 2019-1412 et de son arrêté d'homologation signé le 05/02/20

5 351,50 à 5 366,50	(C)	(C)	15 W
---------------------	-----	-----	------

USB !!
Attention aux émissions hors bandes

(1) Puissance en crête maximale à la sortie de l'émetteur, tel que défini dans l'article 1.157 du règlement des radiocommunications, sauf pour les bandes 135,7-137,8 kHz et 472,0-479,0 kHz et 5351,5-5366,5 kHz où la valeur précisée correspond à la puissance isotrope rayonnée équivalente maximale (notes 5.67 A, 5.80A et 5.133B du règlement des radiocommunications).

Recommandations IARU

5 MHz	5351.5 - 5354.0	200	CW, Narrow band modes
	5354.0 - 5366.0	2700	All modes
	5366.0 - 5366.5	20 (!)	Weak signal narrow band modes

